

A.R. 25/9/1993
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

DECRET N° 94-451 du 3 Septembre 1994
/MEFRA/DGFP/DME/SRDR

Portant radiation de Monsieur MOUELE
(Pierre,) Professeur de Lycée de 1er
échelon des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (En-
seignement) (Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/345 du 3 Septembre 1980 portant
reversement dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para-
Publies Offices, Organismes de prévoyance Sociale, Banques As-
surances et Sociétés d'Economie Mixte des fonctionnaires détachés
ou en disponibilité et Agents contractuels de l'Etat, exerçant dans
lesdits Offices, Entreprises, Sociétés et Etablissements Publics ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires des Ministres ;
(/u le décret n° 83/566/MTSS-DGTFP-DFI du 6 Juillet
1983 portant reclassement et nomination de Monsieur
MOUELE Pierre ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 0331/MT-DGT-DGAPE du 20 Janvier 1967
portant intégration des élèves sortant du Cours Normal/au CNAF
St Jean-Bosco et au Lycée Technique d'Etat de Brazzaville entre
autres Monsieur MOUELE Pierre ;
(/u la lettre n° 450/DAF-F du 23 Juillet 1982 du
Directeur Général Adjoint de la Banque de Développement des Etats
d'Afrique Centrale (BDEAC) ;
(/u la demande formulée par l'intéressé en date du
24 Mars 1993 ;

G.B.

G.C.F.

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 80/345 du 3 Septembre 1980, Monsieur MOUELE (Pierre), Professeur de Lycée de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) est radié des effectifs des cadres réguliers de la Fonction Publique et reversé dans ceux de la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC).

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Mars 1982, date effective de prise en charge de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 3 Septembre 1994

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Régimes
Administratives,

Jean Prosper K O Y O.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OFANGO.

AMLIATIONS :

JQRC.....	2
DGFE/DME.....	2
DME/SRDR.....	2
D.G.B.....	2
D.G.C.F.....	2
MEN-DEAA.....	2
DOSSIER.....	2
INTERESSE.....	1
ARCHIVES.....	2
SGG/BC.....	2